

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 12 août 2014** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19h30

2014-08-208 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Point ajouté :

7.1 Retrait de la RELIP – Municipalité de Terrasse-Vaudreuil – autorisation de signature de l'addenda de l'entente constitutive.

ADOPTÉE

2014-08-209 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2014

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2014, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2014, tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-08-210 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2014 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2014, au montant de **94 771,50 \$**.

ADOPTÉE

2014-08-211 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2014 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2014, au montant de **550 879,23 \$**.

ADOPTÉE

2014-08-212 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 438

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement qui portera le numéro **438-2** afin de modifier le Règlement de lotissement 438 et qui aura pour effet de :

- modifier les règles de calcul établissant la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels lors des opérations cadastrales visées par cette disposition;
- de modifier le frontage minimal des terrains donnant sur la ligne extérieure d'une courbe de rue sur lesquels il y a des bâtiments jumelés/contigus.

2014-08-213 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement qui portera le numéro **437-30** afin de modifier le Règlement de zonage no 437 et qui vise la création d'une nouvelle zone, soit la zone C-408. Cette zone sera créée à même la zone C-404. Elle sera délimitée comme suit :

- au nord par le boulevard Don-Quichotte et la limite de la Ville de L'Île-Perrot;
- à l'est par l'avenue Forest et la limite de la zone C-406;
- au sud par l'avenue Forest;
- à l'ouest par la limite de la Ville de Pincourt.

Les usages qui y seront autorisés sont :

- unifamiliale (h1) à structure contiguë;
- multifamiliale (h3);
- vente au détail et service (c1);
- institutionnelle et administrative (p1);
- récréation (p2).

De plus, de nouvelles dispositions particulières applicables à cette zone seront ajoutées au chapitre XIV.

2014-08-214 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME NO 436

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement qui portera le numéro **436-5**, relatif au Plan d'urbanisme qui aura pour but :

- de fixer la densité d'occupation minimum à 22 logements à l'hectare pour l'affectation *commerce urbain* (C-U);
- d'autoriser l'usage « habitation unifamiliale » (h1) à structure contiguë pour l'affectation *commerce urbain* (C-U).

2014-08-215 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT DES LIMITES DE VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Bruno Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement pour adoption qui portera le numéro **512** établissant des limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville.

2014-08-216 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2014-10 : LOT 3 354 227 (115, RUE HUOT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2014-10 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le dossier a été bien étudié par les membres du Comité;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant en matière d'accessibilité pour les locaux situés au centre du bâtiment;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que d'autres propriétaires ont déjà bénéficié de dérogations mineures portant sur des natures similaires;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'**accepter partiellement** la demande de dérogation mineure no 2014-10 : lot 3 354 227 (115, rue Huot), **uniquement** pour le terre-plein situé entre les deux entrées charretières, à l'effet de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement sans bande de verdure entre le stationnement et l'emprise de la voie de circulation au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation. Et, par conséquent, le nombre de 4 arbres devant être plantés est abaissé à 2.

ADOPTÉE

2014-08-217 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2014-08 – DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS 2014-2017**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de déneigement et épandage d'abrasifs 2014-2017, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 8 août 2014 immédiatement après 11 h.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu majoritairement d'accepter la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, soit **ROXBORO EXCAVATION INC.** pour les travaux de déneigement et épandage d'abrasifs 2014-2017 pour un montant de **383 560 \$** plus taxes, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres GT2014-08.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-331-00-435.

Monsieur le conseiller Sylvain Lemire s'oppose à cette résolution.

ADOPTÉE

2014-08-218 **AUTORISATION DE DÉPENSES – GESTION DES INFRASTRUCTURES —
PLAN D’INTERVENTION ET STRATÉGIE D’INVENTAIRE ET
D’HISTORIQUE DES INTERVENTIONS**

Considérant que les villes du Québec ont jusqu’en janvier 2015 pour mettre à jour leur plan d’intervention selon les critères du guide du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT);

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d’autoriser une dépense maximale au montant de **70 000 \$** avant taxes pour la réalisation du plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, égouts et chaussées selon les critères du MAMOT, de l’acquisition des outils nécessaires à l’inventaire de nos infrastructures et l’historique des interventions effectuées sur les infrastructures municipales.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 1-02-413-00-419.

ADOPTÉE

2014-08-219 **DEMANDE POUR L’INSTALLATION DE NOUVELLES SECTIONS DE
CLÔTURE À L’INTÉRIEUR DU SITE DU PATRIMOINE DE L’ÉGLISE
SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL**

Considérant que la demande vise l’obtention d’une déclaration des travaux visant le remplacement des chaînes entre les colonnes du cimetière par des sections de clôture;

Considérant que le projet est visé par l’article 5 du Règlement #493 constituant le site du patrimoine de l’église Sainte-Jeanne-de-Chantal et requiert une autorisation du conseil municipal;

Considérant que le Comité consultatif d’urbanisme a donné un avis favorable au Conseil municipal;

Considérant que le site a une très grande valeur patrimoniale et identitaire pour la Ville;

Considérant que les travaux projetés ont comme principaux objectifs d’assurer la sécurité des écoliers et de préserver la quiétude de ce lieu de recueil;

Considérant que la hauteur proposée est raisonnable et que le matériau utilisé est ajouré.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d’autoriser l’installation de nouvelles sections de clôture telle qu’illustrée dans le devis d’architecture ND #120116, préparé par Claude Matte, en date du 12 décembre 2013.

ADOPTÉE

2014-08-220 DÉLIMITATION D'UNE ZONE D'INTERDICTION DE STATIONNER – ÉCOLE DE LA SAMARE

Considérant que le rapport de Nature-Action Québec recommande l'interdiction de stationnement des véhicules routiers dans la courbe de la rue Françoise-Cuillerier près de l'École primaire De La Samare afin de minimiser le risque que représente les voitures qui s'y stationnent et y reculent pour les enfants qui passent à cet endroit afin de rejoindre le sentier reliant la rue Charles-Le Moyne à Françoise-Cuillerier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement de permettre un aménagement le long de la courbe de la rue Françoise-Cuillerier près de l'École primaire de La Samare, afin d'empêcher les automobilistes de s'y stationner.

ADOPTÉE

2014-08-221 DÉLIMITATION D'UNE ZONE D'INTERDICTION DE STATIONNER – ROND-POINT DE LA RUE HUOT

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de permettre l'installation d'un panneau « INTERDICTION DE STATIONNER » dans le rond-point de la rue Huot afin de faciliter la circulation.

ADOPTÉE

2014-08-222 SUBVENTION AUX ORGANISMES – ÉVÉNEMENT NOTRE-DAME EN FÊTE 2014

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **500 \$** chacun, aux 8 organismes reconnus par la Ville ayant contribué à la réalisation de l'événement Notre-Dame en Fête 2014, suite à leur participation à la journée de l'événement, pour une somme totale de **4 000 \$** :

- Les Archers Perrotdamois
- Les Gymnastes de l'Île
- Les Citoyens Perrotdamois
- La ligue de balle amicale
- Le Club de l'âge d'or Sainte-Jeanne-de-Chantal
- Le Club de pétanque
- Les Scouts 16^e Ile-Perrot
- Le Club de tennis de NDIP

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et puisée dans le poste budgétaire 1-02-728-10-992.

ADOPTÉE

2014-08-223 ACQUISITION D'UN TRACTEUR INCLUANT UN ROTOCULTEUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que la Ville acquière un tracteur John Deere, diesel X500, 24 HP incluant un rotoculteur 30 " et ce pour un montant de **7 796 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans, en 5 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-300.

ADOPTÉE

2014-08-224 POSTE-CADRE À COMBLER – CONTREMAÎTRE

Considérant qu'Alain Leduc occupe le poste- cadre de contremaître intérimaire depuis le 2 décembre 2013 conformément à la résolution 2013-12-338.

Considérant qu'il y a vacance au poste-cadre de contremaître.

Considérant que la ville est satisfaite du travail rendu.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'engager monsieur **Alain Leduc** au poste de contremaître, à compter du 13 août 2014, selon l'entente à être signée et l'entente des cadres.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'entente.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-110.

ADOPTÉE

2014-08-225 TOURNOI DE GOLF – OMNIUM DU MAIRE 2014 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION – ACHAT DE BILLETS

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du tournoi de golf Omnim du maire 2014 de Vaudreuil-Dorion seront distribués en soutien aux organismes et citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'acheter 4 billets pour le tournoi de golf du maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, qui aura lieu le mercredi 1^{er} octobre 2014 au Club de Golf Summerlea au coût total de **800 \$**, et d'autoriser 4 représentants de la Ville à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-111-00-310 et 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2014-08-226 DEMANDE D'ÉVALUATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – INTERSECTION PISTE CYCLABLE ST-JOSEPH SUD ET DON-QUICHOTTE – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE

Considérant le nombre de plaintes élevées des citoyens relativement au passage des piétons et des cyclistes à l'intersection des boulevards Don-Quichotte et St-Joseph;

Considérant la recommandation favorable du Comité de circulation;

Considérant que la Ville désire que le MTQ procède à l'évaluation de la situation et donne une solution à la problématique.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente au Ministère des Transports du Québec une demande d'évaluation de la problématique du passage des piétons et des cyclistes à l'intersection des boulevards Don-Quichotte et St-Joseph afin qu'obtenir leurs recommandations. Toutefois, la Ville ne veut pas l'installation de feux de circulation.

Que madame Isabelle Roy, directrice des Services techniques soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande.

ADOPTÉE

2014-08-227 SERVITUDE DE CONSERVATION ET ACQUISITION DES LOTS 5 494 377 ET 5 494 379 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant qu'Ecocodev Inc. a présenté une demande en vertu de l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Considérant que la Ville désire se porter bénéficiaire d'une servitude de conservation de même que l'acquisition des lots en conservation ayant une superficie totale de 24 892.60 m².

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, en leur faveur, l'acte de servitude et cession des lots 5 494 377 et 5 494 379, sans considération monétaire et tous documents jugés nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-08-228 ÉTAT DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par la trésorière et entend ordonner à la greffière de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'en vertu de l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*, l'acquéreur, à l'expiration du délai d'un an après ladite vente, a droit à un acte de vente de la part du conseil municipal;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les ventes définitives pour ces lots.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'ordonner à la greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, à l'enchère publique, le 11 novembre 2014 à 14 h, au Carrefour Notre-Dame, situé au 1300, boul. Don-Quichotte, les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont :

Nom	Emplacement	Lot
Bédard Robert	102 ^e Avenue	2 070 427
Birmingham Kerrie Ann	27, rue Auguste-Brossoit	2 067 903
Bourdeau Julie	1371, rue Jordi-Bonet (102)	2 070 580
Capital Corporation Ltd	20, croissant Yves-Thériault	2 067 323
Farrell Thérèse Montpetit	37, 40 ^e Avenue	2 068 929
Fitaire Frédéric	81, 60 ^e Avenue	2 070 027

Goodman Jonathan Pietras Rachel	8, rue Harley	2 067 399
Grenier Rock	68, 60 ^e Avenue	2 070 027
Hiron Michael Laarhoven Carla	132, rue de la Rhapsodie	2 069 061
Lamontagne Sophie	8, croissant Péladeau	2 067 366
Laplaine Martin	61, 60 ^e Avenue	2 070 027
Levy Jaime (James) Morandini (Levy) Morella	1907, boulevard Perrot	2 067 489
Meliton Juan José Armand Nathalie	45, rue Jean-Paul-Lemieux	2 745 941

De procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Que le conseil municipal autorise la vente des lots adjugés lors des ventes pour non-paiement de taxes du 11 novembre 2014;

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-08-229 IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, les immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales, lors de la vente à l'enchère publique par la Ville, le mardi 11 novembre 2014 à 14 h.

ADOPTÉE

2014-08-230 ENTENTE RELATIVE À LA CONSTRUCTION ET DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LA RUE GÉRALD-GODIN AVEC FINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS DES ÎLES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE–AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la construction et des travaux municipaux pour 2 terrains situés sur la rue Gérald-Godin à l'intersection de la rue Jordi-Bonet, à intervenir avec Financement et investissements des îles, société en commandite.

ADOPTÉE

2014-08-231 RETRAIT DE LA RELIP – MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE

Considérant la volonté de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil de se retirer de la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'île Perrot;

Considérant que les autres villes membres désirent aller de l'avant avec un projet de construction d'un complexe aquatique.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser la Ville à conclure avec ville de L'Île-Perrot, ville de Pincourt et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, l'entente modifiant l'entente relative à la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'île Perrot afin de permettre le retrait immédiat de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil selon les modalités prévues à l'entente modifiée;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer cette entente au nom de la Ville.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, ville de L'Île-Perrot et ville de Pincourt.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de juillet 2014 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2014 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-08-232 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement de lever la séance à 20h15.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

M^e Jeanne Briand
Greffière

/vc
